

**Bureau du 10 juillet 2003**

**Décision n° B-2003-1472**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier de Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité - Programmation 2003 - Convention-cadre 2003-2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Globalement, le dispositif de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) mis en place en 1999 avec une convention-cadre signée pour trois ans entre la Communauté urbaine, la commune de Bron, l'Etat, la région Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône, a permis des avancées dans la qualité de vie au quotidien des habitants, notamment en ce qui concerne le niveau d'entretien et d'aménagement des espaces extérieurs. Cette démarche est aujourd'hui appropriée et reconnue par l'ensemble des gestionnaires qui en partagent le sens.

Elle a contribué à la réorganisation des différents acteurs et à une augmentation de leurs moyens courants concourant ainsi à une plus forte réactivité des interventions ainsi qu'à un renforcement du niveau de qualité des services rendus et de la prise en compte des réclamations.

Cependant des freins existent encore, la dynamique partenariale se trouve limitée et contrainte dans un fonctionnement encore trop marqué par des logiques de frontières d'interventions. La notion d'espace fonctionnel au sens de l'espace de vie des habitants, mérite d'être travaillée en renforçant en parallèle la communication verticale au sein des institutions.

La démarche nécessiterait d'être renforcée par l'élaboration d'outils communs de suivi, d'un référent qui assure le suivi et la coordination des interventions en continu et en lien avec les habitants.

De plus, malgré les efforts entrepris, le départ de commerces, ED notamment, la persistance de poches de vacances, révèlent une fragilité structurelle du site.

Enfin, la communication et l'implication des habitants, leur place, demandent à être redéfinies.

S'appuyant sur les priorités dégagées à l'issue de l'évaluation de la précédente convention, l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes, l'Opac du Rhône et le Conseil général s'engagent dans une nouvelle convention-cadre 2003-2005, sur les objectifs suivants :

- l'amélioration du cadre de vie et des services rendus aux habitants :

- . mise en place d'un dispositif commun de suivi des espaces extérieurs,
- . renforcement de l'entretien des espaces extérieurs,
- . remise en état et sécurisation des parties communes,
- . amélioration de la propreté des parties communes,
- . amélioration de l'attractivité du quartier,
- . amélioration de la gestion des encombrants et de la collecte des ordures ménagères ;

- l'amélioration des rapports institutions-habitants :

- . renforcement de la communication de proximité entre les habitants et le tissu associatif,
- . développement d'un dispositif de gestion sociale rapprochée,
- . amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants ;

- le renforcement de la sécurité et de la tranquillité des habitants :

- . développement d'une présence de proximité favorisant la prévention et la médiation,
- . poursuite des actions de médiation par l'Opac du Rhône,
- . renforcement de l'enlèvement des épaves et de la gestion de la mécanique sauvage.

La convention de GSUP est proposée pour une durée de trois ans (2003-2005) pour le quartier de Parilly à Bron et implique une évaluation à l'issue de ces trois ans.

La convention, qui est soumise à décision du Bureau, prévoit le cadre des interventions des différents acteurs et partenaires du territoire en matière de GSUP. Le financement des actions spécifiques à mettre en œuvre sera décliné annuellement en annexe de la programmation du contrat de ville.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2003, le coût global de la GSUP est estimé à 689 600 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 71 300 € nets de taxes au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions à mener, le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition entre les partenaires financiers sont annexés à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la convention-cadre 2003-2005 de renforcement de la gestion sociale et urbaine de proximité dans le quartier de Parilly à Bron, le programme pour l'année 2003 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 71 300 € nets de taxes.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre pour les années 2003-2004-2005,

b) - les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires et la Communauté urbaine au titre de l'année 2003.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - comptes 657 370, 657 540, 657 340, 657 570 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,